

Animé par :

Nicolas BARGUE

Maître de conférences à l'Université de Paris I

Daniel PALOMINO,

Juriste à l'Agence française de développement

Caroline PAYEN

Avocate à Aix-en-Provence
Cabinet Drujon D'Astros & Associés

Tristan CHEVREAU

Commissaire de justice à Melun
ID FACTO MELUN

Fernando ALFRED CASTILLO

Avocat à Bogotá

Organisé par :

Manuel BOSQUE

Président de l'AJFC

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris : 45 Quai des
Grands Augustins - 75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Mesures d'exécution

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Renseignements :

Virginie MEREGETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Validité du programme du 4 octobre 2022 au
31 janvier 2023 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : L'objectif de cette formation est de faire le point sur les dernières évolutions du droit des sûretés, résultant de l'ordonnance du 15 septembre 2021.

Seront tout d'abord dégagés les principaux apports de la réforme, notamment en matière de cautionnement ou de sûretés réelles mobilières. Il sera ensuite discuté de l'attractivité de ces règles et d'éventuelles améliorations, dans une approche comparatiste, à la lumière du droit colombien. Ce séminaire est organisé par Eurojuris France, en partenariat avec l'Association Française des Juristes Franco-Colombiens (AJFC).

Programme pédagogique de la journée :

Matinée : La matinée à destination principalement des Français, concernera des aspects pratiques liés à la réforme des sûretés de 2021 : présentation de la réforme avec ses implications pratiques.

Introduction

Intérêt de la réforme des sûretés sur le plan pratique : quelle application de l'ordonnance du 15 septembre 2021 ?

Exemple de la dématérialisation des sûretés mobilières : possibilité de s'appuyer sur 10 années de pratique en droit colombien.

Qu'en est-il de l'attractivité du droit français, objectif de la réforme du droit des sûretés ?

Apports essentiels de la réforme :

Sûretés personnelles

Cautionnement : Formation / Mise en œuvre

Sûretés réelles :

Cession fiduciaire de créance

Privilèges et hypothèques

Gage et sûretés sur des immeubles par destination

Après-midi : L'après-midi à destination des Colombiens et Français, concernera des aspects de droit comparé avec des témoignages de l'intérêt pratique de la réforme

Mise en œuvre des sûretés :

Portail National des Registres des sûretés

Immeubles par destination : piscines, jacuzzi, panneaux photovoltaïques

Choix entre les différentes sûretés :

Attractivité des différentes sûretés

Exemple de la cession de créance à titre de garantie

La réforme des sûretés : point sur les dernières évolutions, et regards croisés avec le droit colombien

Vendredi 13 janvier 2023
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Nicolas BARGUE

Maître de conférences à l'Université de Paris I

Daniel PALOMINO,

Juriste à l'Agence française de développement

Caroline PAYEN

Avocate à Aix-en-Provence
Cabinet Drujon D'Astros & Associés

Tristan CHEVREAU

Commissaire de justice à Melun
ID FACTO MELUN

Fernando ALFRED CASTILLO

Avocat à Bogotà

Organisé par :

Manuel BOSQUE

Président de l'AJFC

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris : 45 Quai des Grands Augustins - 75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Mesures d'exécution

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-11h : Présentation de la réforme avec ses aspects pratiques
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : suite de la présentation
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Réforme des sûretés en France et droit comparé avec la Colombie
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Cette formation peut être suivie en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre Eurojuris en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre Eurojuris en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre Eurojuris en visioconférence : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société : Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 4 octobre 2022 au
31 janvier 2023 – Version 1

